ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 114936

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui faire connaître sa position sur la proposition formulée par la mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger, visant à éviter la coexistence au sein d'une même ville étrangère, d'une alliance française et d'un institut culturel.

Texte de la réponse

L'évolution historique qui a conduit à l'existence d'un double réseau d'instituts culturels et d'alliances françaises constitue une richesse qu'il est utile de préserver. Les différents types d'établissements sont en effet répartis en fonction des situations locales. Gérées par des conseils d'administration locaux, les alliances françaises bénéficient d'une plus grande souplesse d'action et de liens plus forts avec la société civile. Les établissements culturels à autonomie financière ont généralement plus de moyens humains et financiers et traduisent plus directement les orientations de l'État. Dans un nombre réduit de cas, l'existence de ce double réseau se traduit par la présence, au sein d'une même ville, d'un centre ou d'un institut culturel et d'une alliance française. Généralement, ces établissements ont, chacun, leur domaine de spécialisation ; leur action est donc complémentaire. Seules Londres, Madrid et Mexico accueillent un institut dont l'un des champs d'action au moins est commun à celui d'une Alliance française de la même ville. À Madrid et à Londres, les Alliances françaises n'interviennent pas dans le domaine culturel. En ce qui concerne les activités de cours, elles partagent leur public avec celui des instituts selon des critères sociogéographiques. À Mexico, la programmation culturelle de l'Alliance française est complémentaire de celle du CCC-IFAL. Conserver les deux établissements, qui ont chacun une longue histoire étroitement liée à celle de la ville, représente au demeurant un avantage pour notre influence au sein d'une agglomération de 25 M. d'habitants.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 114936
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13437
Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2852